



COMPTE RENDU
Du Conseil Municipal
Du jeudi 29 Juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 29 juillet à 17h00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de son Maire Monsieur COSTE Bernard.

Présents : DANTE Mireille, FABRE Marie Josée, BERLAGUET Christian, RODHAIN Axel, PAYSAN Christophe, CORNET Jean-Pierre

Absents excusés : ADMANT René, COMBETTES Alain, VERSOS Albert.

Pouvoir : VERSOS Albert à RODHAIN AXEL

Date de la convocation : le 23 juillet 2021

Secrétaire de séance : CORNET Jean-Pierre

- **Embauche des saisonniers**

Après étude des deux candidatures déposées, le Conseil valide les demandes de Monsieur **GARNIER Gilbert** et de **Monsieur DELGADO Théo**,

après désistement de Monsieur DELGADO théo

Monsieur Garnier Gilbert est embauché pour le mois d'Août et pour une durée hebdomadaire de travail de 20h. Il effectuera principalement des travaux de peinture et d'entretien du village.

- **Servitude d'assainissement maison COSTA**

Une convention révisable tous les trois ans sera établie. Une redevance forfaitaire débutera à 150€/an.

- **Projet de parking**

La commune a missionné le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour étudier la faisabilité technique, déterminer le nombre de places de stationnement et évaluer le coût de l'aménagement du projet. Après visite du site, cet organisme a rendu une première étude.

Mr le maire en fait lecture et les membres du Conseil prennent connaissance des différents plans et tracés. Indépendamment de l'achat du foncier, il convient d'appréhender le coût des différentes options d'aménagement.

La première option (Terrain Sauvy) permettrait d'obtenir environ 35 places de stationnement pour un coût d'aménagement estimé entre 65 000 et 70 000€. D'autres devis seront demandés.

Ces différents éléments guideront les choix qui seront retenus très rapidement pour mener à bien ce projet. L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Le Maire
Bernard Coste